



Inégalité face à une rupture conventionnelle de contrat

Par **noirnoir**, le **19/05/2009** à **20:49**

Bonjour,

Nous sommes deux salariés à avoir demandé, séparément mais à peu près à la même période, une rupture de contrat conventionnelle. Je sais bien qu'un employeur n'est pas obligé de l'accepter, mais, pour ma part, il m'a été répondu que cela n'était pas possible faute de moyens financiers. Autrement dit, ils ne peuvent pas me payer les indemnités de départ. Cependant, ils ont accepté cette option pour mon collègue. Nos indemnités auraient été quasiment similaires étant donné que mon collègue est entré dans la société un an après moi, mais qu'il touche un salaire plus conséquent que le mien. Dépitée, j'ai décidé de démissionner, mais je me demande quand même s'il n'y a pas quelque chose à faire face à cette injustice flagrante.

Merci de bien vouloir me donner votre avis et de me dire quelles opportunités s'offrent à moi!